

RÉGIME UNIVERSEL DE RETRAITE :

PROJETS, INTERROGATIONS, MENACES

Le projet gouvernemental d'un Régime Universel de Retraite pour tous avance pas à pas.

Le Haut-commissariat à la Réforme des Retraites après de larges consultations, mais sans véritable concertation, affine ses projets. Quelles sont les pistes actuellement retenues.

Ce régime unique concernerait tous les types d'activité professionnelle : Salarier, Artisanat, Commerce, Professions Libérales, etc.

Il remplacerait les régimes de base et les régimes complémentaires avec un taux de cotisation unique jusqu'à trois fois le plafond de la Sécurité Sociale (3 x 40 000 soit 120 000 €)

Les retraités actuels et les actifs à moins de cinq ans de la retraite ne seraient pas concernés ni les bénéficiaires d'une pension de réversion déjà liquidée.

Quelles seraient les conséquences pour la Carmf, ses cotisants et ses allocataires ?

Rappelons que la retraite des médecins libéraux est composée de trois régimes :

Le Régime de Base, (21% du montant de la retraite) commun à toutes les professions libérales dépend de la CNAVPL et de décisions gouvernementales.

Le Régime ASV, (35%) résulte d'un accord entre Caisses d'Assurance-Maladie et Syndicats Médicaux

Le Régime Complémentaire Vieillesse (44%) est le seul entièrement piloté par la Carmf.

La Carmf, pour être en mesure de payer les retraites complémentaires et faire face au déséquilibre démographique temporaire (Nombreux départs en retraite et moindre arrivées de nouveaux cotisants) a constitué d'importantes réserves (> 6 milliards d'euros). C'est réserves, judicieusement gérées avec des rendements toujours supérieurs à l'inflation sont doublement menacées.

D'une part, un décret du 9 Mai 2017, en modifie profondément la gestion financière. Ce décret a suscité l'opposition résolue de la Carmf car il prévoit la présence d'un représentant de l'État et est susceptible de limiter l'autonomie de gestion des réserves. Suite à l'avis du Conseil d'État, il est suspendu et devrait être partiellement réécrit.

D'autre part, si le niveau des cotisations au Régime Universel reste celui qui est envisagé (120 000€ de BNC) cela tarira les cotisations au Régime Complémentaire puisque seuls les revenus supérieurs seraient concernés. Plus de 80% des médecins ne cotiseraient plus au Régime Complémentaire Vieillesse.

Enfin, il est envisagé que les Réserves, constituées au fil des années par la surcotisation des cotisants, soient absorbées dans un « pot commun » à toutes les Caisses de Retraite.

Que deviendrait la Carmf ?

Si sa disparition pure et simple n'est pas envisagée à court terme, son rôle pourrait se limiter à la gestion des dossiers et éventuellement à l'action sociale en appliquant les décisions prises ailleurs.

S'appuyant sur une existence de plus de 70 ans et une gestion rigoureuse reconnue par tous, la Carmf s'interroge sur les motivations réelles qui risqueraient de supprimer un organisme qui a fait ses preuves, dont les cotisants contribuent très largement à la péréquation nationale et dont l'action sociale, une des plus généreuses de tous les organismes, ne laisse personne au bord du chemin.

Pourquoi supprimer ce qui marche ?

La Carmf accepte le principe d'un Régime Universel mais limité au Plafond de la Sécurité Sociale (40 000€), permettant de conserver un vrai Régime Complémentaire, et d'attendre une convergence des 42 régimes avant d'envisager de les supprimer et de les fondre dans un Régime Universel.

Nos associations de retraités de la Carmf, regroupées au sein de la FARA, soutiennent la direction actuelle de la Carmf dans son action de préservation de nos retraites et de l'existence notre Caisse.

Dr Jean-Pierre DUPASQUIER Vice président FARA